

LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER S'EN PREND À SON COLLÈGUE LEBLANC

«Place des peuples n'existe pas»

MATHIEU BÉLANGER
mabelanger@ledroit.com

Le président du comité exécutif, Gilles Carpentier, en a marre d'entendre des collègues parler du projet Place des peuples comme s'il s'agissait d'un projet dont tout le monde connaissait parfaitement les paramètres. Il demande au promoteur Gilles Desjardins de déposer enfin un projet complet sur lequel l'administration et le conseil pourront porter un véritable regard.

À de très nombreuses reprises, mardi, le conseiller Jean-François

LeBlanc a pris la parole à la table du conseil pour vanter les mérites du projet des tours Brigil en répétant essentiellement les arguments de vente avancés depuis plusieurs mois par le promoteur Revenus de taxes, spa, attrait touristique, création d'emplois, «fabuleux observatoire», tout y a passé. Le président du conseil, Daniel Champagne, lui a d'ailleurs subtilement rappelé à l'ordre à au moins deux reprises, mais le message ne semblait pas passer. Le conseiller LeBlanc revenait à la charge à la moindre occasion.

«Mon collègue LeBlanc qui vante avec éloquence le projet Place des peuples, un projet qui n'existe pas

en réalité, un projet qui n'a pas été présenté, je suis fatigué de ça, a-t-il lancé. J'ai hâte que ce projet soit déposé. Qu'on arrête de faire rêver les gens sur quelque chose qui n'est pas déposé. Je suis fatigué de porter l'odieux politique de Place des peuples. Je veux qu'on avance dans ce dossier et ça pourra se faire uniquement quand le dossier sera pleinement déposé.»

M. Carpentier a aussi vivement corrigé sa collègue Isabelle N. Miron, qui a laissé entendre que l'absence d'une protection patrimoniale dans le Quartier-du-Musée était une porte ouverte aux «bulldozers» et à la destruction de maisons patrimoniales.

«De quoi parle-t-on là ? a lancé le président du comité exécutif. On n'est pas en train de dire qu'on va flusher toutes nos procédures et notre plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le quartier. Tout ça reste en place, il n'y a pas de panique. On va continuer d'évaluer les prochains dossiers selon les règles strictes déjà



Gilles Carpentier s'en est pris à son collègue Jean-François LeBlanc, lors des débats de mardi. — PATRICK WOODBURY, ARCHIVES LE DROIT

en place.

Le maire Maxime Pedneaud-Jobin n'a pas voulu trop s'étendre sur le dossier des tours Brigil. «C'est toujours plus clair quand un dossier précis est déposé et peut

être analysé, a-t-il toutefois convenu. Le cas du Four Points est un exemple. Il a été déposé, analysé, a fait l'objet de discussions et même s'il était hors norme, il a finalement été approuvé.»

Audrey Bureau rate le débat

La conseillère d'Aylmer, Audrey Bureau, aurait pu trancher le débat en faisant pencher la majorité d'un côté ou de l'autre lors du vote indicatif sur la citation patrimoniale du Quartier-du-Musée, mardi, au terme d'un comité plénier particulièrement agité.

L'absence de cette dernière, présentement en voyage, a donné lieu à un vote de 9 contre 9. M^{me} Bureau a toutefois pris soin de saluer ses collègues sur sa page Facebook, en début de journée, en affirmant être «désolée» de ne pas être au bureau et en leur souhaitant «bonne délibération». M^{me} Bureau sera de retour à son poste à temps pour la séance du conseil municipal de mardi prochain. La conseillère Louise Boudrias est aussi passée bien près de rater le débat le plus émotif depuis le début du présent mandat. Elle planifiait un voyage à l'extérieur du pays depuis un certain temps. Elle devait s'envoler le week-end dernier, mais elle a



changé ses plans à la dernière minute en apprenant dans Le Droit, la semaine dernière, que le débat tant attendu avait lieu hier, le 8 mai.

M^{me} Bureau a retiré sa participation en fin de soirée, mardi.

MATHIEU BÉLANGER, LE DROIT

EN BREF

Pas de décision avant le 28 août

Une importante confusion s'est invitée dans le débat sur la citation patrimoniale du Quartier-du-Musée. Alors que plusieurs s'attendaient à ce que les discussions de mardi, en comité plénier, soient le prélude à un vote officiel lors du conseil municipal du 15 mai prochain, de nombreux élus ont eu la surprise d'apprendre, séance tenante, le président du conseil municipal Daniel Champagne en premier lieu, que le vote final n'aura pas lieu avant le retour des vacances estivales, c'est à dire lors du conseil municipal du 28 août prochain. M. Champagne était d'ailleurs visiblement irrité au terme de la journée de débat. «J'ai eu une rencontre avec la greffière pour bien comprendre le processus il y a quelques jours, j'avais compris qu'un rejet de la proposition par le conseil aujourd'hui mettrait fin au projet, et là je comprends qu'il peut quand même y avoir une suite», a-t-il expliqué. De fait, la démarche entourant une demande de citation patrimoniale est différente des autres dossiers courants présentés au conseil, a expliqué la directrice du module de l'aménagement du territoire, Catherine Marchand. Ainsi, un conseiller pourra, mardi prochain, déposer un avis de motion précisant le périmètre de protection. Le conseiller du centre-ville, Cédric Tessier, a confirmé qu'il allait parrainer cette motion la semaine prochaine. Il s'en suivra un processus relativement complexe où le comité consultatif d'urbanisme sera mis à contribution et devrait émettre une recommandation au conseil. D'ici le jour du vote officiel sur la motion présentée par M. Tessier, des modifications pourraient être apportées pour réduire le périmètre de protection. «Je suis ouvert à des compromis, mais je ne veux pas m'étendre là-dessus aujourd'hui», a-t-il indiqué. MATHIEU BÉLANGER, LE DROIT